

Faits sur la violence psychologique et émotionnelle envers les aînés

La violence psychologique envers les aînés consiste en tout acte, verbal ou non, qui porte atteinte à la dignité et à l'estime de soi d'une personne âgée et qui menace son bien-être psychologique. La violence émotionnelle envers les aînés consiste en tout acte, verbal ou non, qui porte atteinte à la dignité et à l'estime de soi d'une personne âgée et qui menace son bien-être émotionnel. Cela comprend toute tentative visant à démoraliser, à déshumaniser ou à intimider une personne âgée.



Surveillez les signes

La **violence psychologique et émotionnelle envers un aîné** peut comprendre :

- les cris et l'intimidation;
- les insultes ou injures;
- les menaces de violence ou d'abandon;
- l'intimidation ou le dénigrement;
- l'humiliation;
- le harcèlement;
- le fait de traiter un aîné comme un enfant;
- le fait d'ignorer la personne ou de l'isoler de sa famille et de ses amis, ou de l'empêcher de s'adonner à ses activités régulières;
- le fait de s'immiscer dans la vie privée d'une personne âgée de façon inappropriée.

Parmi les signes de violence psychologique ou émotionnelle possibles, notons :

- une agitation ou un bouleversement extrême;
- des sentiments inexplicables de désespoir, de culpabilité ou d'inaptitude;
- un retrait inhabituel de la famille et des amis;
- un malaise ou de l'anxiété en présence de certaines personnes en particulier;
- une hésitation à discuter de la situation.



Protégez-vous

Protégez-vous en vous tenant au courant de la situation et en connaissant vos droits. Lorsqu'une personne blesse une autre personne ou qu'elle lui inflige des mauvais traitements, il s'agit de violence. Rappelez-vous que :

- les personnes âgées méritent le respect;
- les personnes âgées ont le droit de vivre une vie exempte de violence psychologique et émotionnelle;
- les personnes âgées ont le droit de vivre en sécurité;
- la violence est inexcusable.





Demandez de l'aide

Si vous croyez être une victime d'une forme quelconque de mauvais traitements envers les aînés, demandez de l'aide. Si aucun membre de votre famille ni aucun ami proche ne peuvent vous aider, adressez-vous à votre banque ou à votre caisse populaire, au centre pour aînés de votre région ou même à un fournisseur de soins ou à un professionnel de la santé pour obtenir des conseils et de l'aide.

Pour obtenir plus d'information et une liste de ressources offertes dans votre province ou territoire, composez le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232) ou visitez le site aines.gc.ca.

